Pétrole et gaz du Nord Rapport annuel 2007

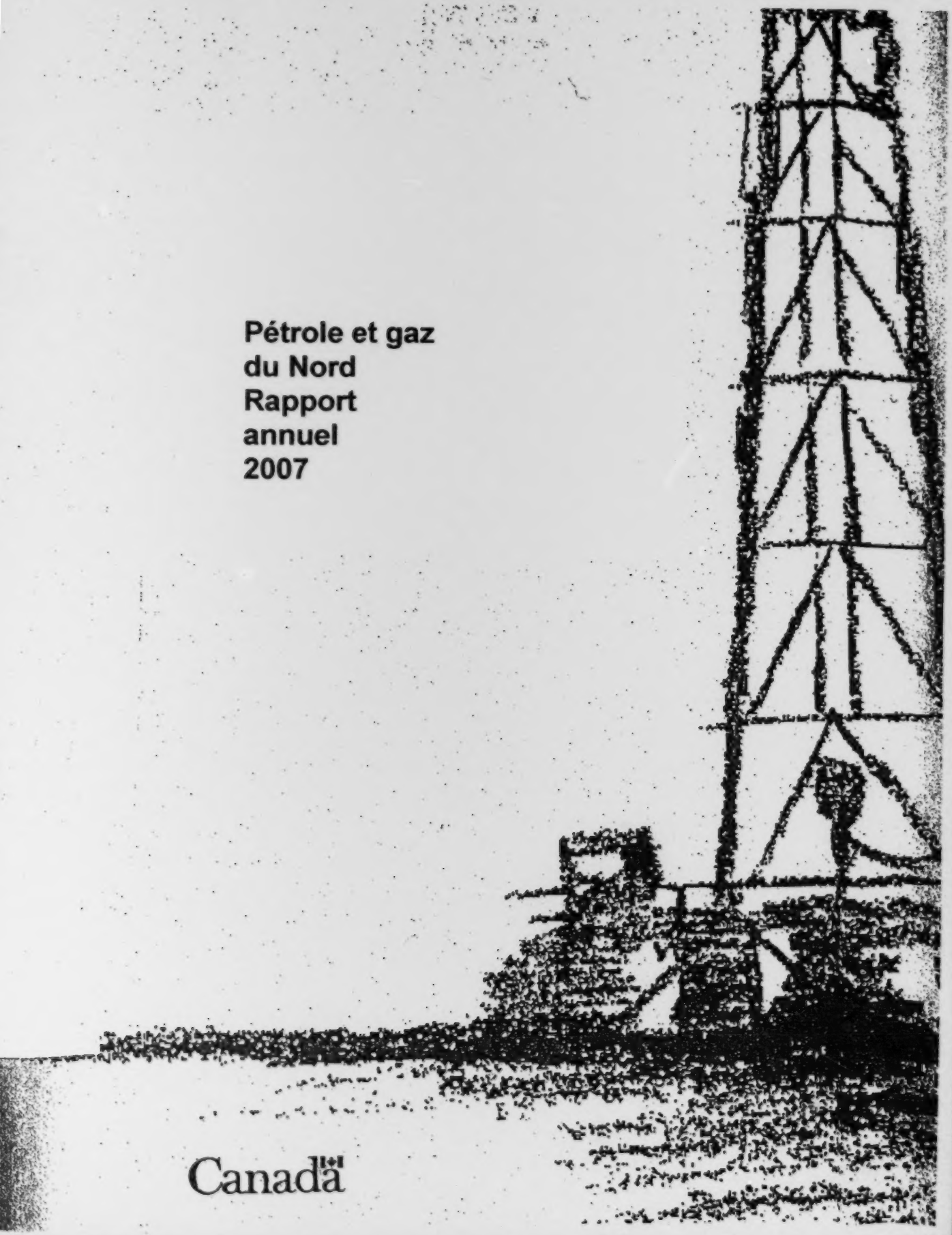

Canada

2008-05135/

Pétrole et gaz du Nord Rapport annuel 2007

La gestion des ressources pétrolières et gazières sur les terres de la Couronne au nord du 60e parallèle de latitude dans les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et les régions extracôtières du Nord est une responsabilité fédérale qu'assume la Direction générale du pétrole et du gaz du Nord, des Affaires indiennes et du Nord canada.

La gestion des ressources pétrolières sur les terres de la Couronne est régie par des lois fédérales. La *Loi fédérale sur les hydrocarbures* et ses règlements régissent l'attribution et l'administration des droits de prospection et d'exploitation et établissent le régime des redevances. La *Loi sur les opérations pétrolières au Canada* réglemente les opérations pétrolières et les retombées économiques qui en découlent. Le ministère s'occupe des questions foncières et de celles qui touchent aux redevances et aux retombées économiques au nom du Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, tandis que l'Office national de l'énergie se charge d'approuver les opérations.

On peut trouver de l'information sur la gestion des ressources pétrolières et gazières dans le Nord en consultant le site Web suivant :
http://www.ainc-inac.gc.ca/pétrole/

Affaires indiennes et du Nord Canada
Indian and Northern Affairs Canada

Canada

Publié avec l'autorisation du
ministre des Affaires indiennes et du Nord
canadien et interlocuteur fédéral auprès des
Métis et des Indiens non inscrits
Ottawa, 2008
www.ainc-inac.gc.ca
1 800 567-9604
ATME seulement 1 866 553-0554

QS-8507-080-FF-A1
N° de catalogue R71-47/2007F
ISBN 978-0-662-08696-3

© Ministre des Travaux publics et des
Services gouvernementaux Canada

This publication is also available in English under the title:
Northern Oil and Gas - Annual Report 2007

Message de l'honorable Chuck Strahl, c.p., député,
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et
Interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits

Aujourd'hui plus que jamais, l'immense potentiel en ressources du Nord se révèle, que ce soit par l'exploitation de mines de diamants de calibre mondial ou l'exploration des vastes réserves pétrolières et gazières du Nord.

L'an dernier, sept nouveaux permis d'exploration pétrolière et gazière ont été émis dans la vallée du Mackenzie et le bassin hydrographique du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort, y compris un engagement à faire des travaux d'une valeur de 585 millions de dollars, un chiffre record. Quatre découvertes considérables ont été faites, et la Commission d'examen conjointe du projet gazier Mackenzie a terminé les audiences publiques sur les évaluations environnementales.

Toutes ces activités démontrent que les partenaires de l'industrie reconnaissent le potentiel que recèle le sous sol des terres et des eaux du Nord.

Le gouvernement du Canada est convaincu que ce potentiel peut servir de moteur à l'activité économique soutenue nécessaire pour aider les résidants du Nord à obtenir des emplois et à assurer leur prospérité, ce qui, en retour, contribuera à établir des collectivités fortes et saines dans le Nord. Si le Nord est fort et prospère, tout le pays le sera également.

C'est pourquoi nous sommes résolus à prendre plus de mesures et à agir rapidement pour nous préparer à relever les défis qui nous attendent et à saisir les possibilités qui se présenteront. C'est également la raison pour laquelle nous mettons en œuvre une stratégie pour le Nord grâce à laquelle nous veillerons à ce que les résidants du Nord soient prêts, eux aussi.

Des mesures comme l'Initiative d'amélioration de la réglementation dans le Nord nous aideront à simplifier le processus d'approbation actuel, qui est complexe. Les modifications apportées à la Loi sur les opérations pétrolières au Canada et à la Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie permettront de combler les lacunes sur le plan de la réglementation, d'assurer l'accès équitable et non discriminatoire aux pipelines et aux installations connexes dans le Nord et de respecter le principe «une évaluation par projet». De plus, un projet législatif au Nunavut permettra d'éliminer le risque de chevauchement que présente le processus d'évaluation environnementale.

Des améliorations comme celles ci nous permettront de tirer parti des acquis des années précédentes, d'encourager de futures activités d'exploration et de développement, de protéger l'environnement dans le Nord, et d'assurer que tous les résidants du Nord – y compris les peuples autochtones – profitent directement de leur économie en essor et des avantages découlant des accords de revendications territoriales globales dans le Nord.

Je vous invite à examiner ce rapport pour vous renseigner infirmer sur les activités d'exploration et de mise en valeur des ressources pétrolières et gazières qui ont eu lieu dans le Nord du Canada au cours de la dernière année.

Conformément à l'article 109 de la Loi fédérale sur les hydrocarbures, j'ai le plaisir de présenter au Parlement le rapport annuel sur la gestion des terres pétrolières et gazières dans les Territoires du Nord Ouest, au Nunavut et dans la région extracôtière septentrionale pour l'année se terminant le 31 décembre 2007.

28 avril 2008

Terres domaniales du Canada

Zone qui relève de la compétence du Ministre des Affaires indiennes et du Nord Canada

Table des matières

PÉTROLE ET GAZ DU NORD 7
Introduction 7
Ressources pétrolières et gazières 10

GESTION DU PÉTROLE ET DU GAZ 13
Attribution des droits 13
Attribution des intérêts en 2007 14
Les déclarations des découvertes importantes et exploitables, et les soumissions de plan de mise en valeur 14
Administration des intérêts 16
Permis de prospection 16
Administration des dépôts de garantie 19
Retombées économiques 19
Considérations environnementales 20
Fonds pour l'étude de l'environnement (FEE) 20

ACTIVITÉS D'EXPLORATION DANS LE NORD 21
Activités dans le Nord 21

MISE EN VALEUR ET PRODUCTION 25

LES REDEVANCES 29
Vérifications et évaluations 29
Administration des redevances 29
Examen de la réglementation 29

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELLES 30
La Direction générale du pétrole et du gaz du Nord 30
Autres sources d'information 31

Tableaux

Tableau 1: Bilan des ressources découvertes 12

Tableau 2: Prix des produits de base 12

Tableau 3: Permis de prospection délivrés par suite d'appels d'offres 15

Tableau 4: Disposition des terres (en hectares) 15

Tableau 5: Type d'intérêt de disposition des terres 16

Tableau 6: Permis de prospection 17

Tableau 7: Les recettes 19

Tableau 8: Statistique sur le forage - 2007 23

Tableau 9: Acquisition de données sismiques 23

Tableau 10: Production de pétrole et de gaz 26

Tableau 11: Les recettes tirées des redevances 29

Diagrammes

Diagramme 1: Puits forés 24

Diagramme 2: Acquisition de données sismiques 24

Diagramme 3: Production du pétrole 27

Diagramme 4: Production du gaz 27

Diagramme 5: Champs gaziers et pétroliers- partie sud des Territoires du Nord-Ouest ... 28

PÉTROLE ET GAZ DU NORD

Introduction

Une grande proportion du potentiel pétrolier et gazier du Canada non encore découvert se trouve dans le Nord. Certains bassins pétrolifères, le delta du Mackenzie et la mer de Beaufort par exemple, ont déjà été largement explorés et ont donné lieu à bon nombre de découvertes. D'autres régions, comme la pente et le plateau continental, la vallée du Mackenzie dans les Territoires du Nord-Ouest et la majeure partie de la région marine de l'Extrême-Arctique et de l'Arctique de l'Est, demeurent peu explorées et offrent des perspectives de découvertes potentiellement importantes de pétrole et de gaz. La diversité de la géologie du Nord canadien permet un éventail d'activités, allant de la prospection terrestre pour les gisements de gaz et du pétrole conventionnels à des perspectives majeures et stratégiques dans les bassins en eau profonde en bordure de la marge continentale.

Histoire

L'exploration pétrolière et gazière a commencé il y a fort longtemps dans le Nord canadien; elle remonte à la découverte d'un puits de pétrole foré à Norman Wells, en 1920. À la fin des années 1940 et 1950, le travail de prospection s'est intensifié dans le Sud des Territoires du Nord-Ouest et s'est poursuivi dans tout le Nord canadien, entre 1960 et 1985, activement stimulé par le « choc pétrolier » de 1974, qui a suscité de nombreuses préoccupations liées aux réserves nationales.

L'engouement actuel pour le Nord canadien date du milieu des années 1990. L'exploration pétrolière et gazière dans le Nord canadien et les investissements dans ce secteur ont gagné en importance en 1995, avec l'octroi par la Couronne de nouveaux permis de prospection dans le Sud des Territoires du Nord-Ouest, puis peu de temps après, dans la partie centrale de la vallée du Mackenzie. En 1999 et en 2000, des entreprises ont acquis des droits de prospection sur la majeure partie du delta du Mackenzie et les régions marines adjacentes. Par la suite, les demandes de désignations émises par notre ministère à l'industrie pour les nouvelles terres à explorer dans la partie centrale de la vallée du Mackenzie et la région du delta du Mackenzie et la mer de Beaufort ont favorisé la prospection de nouvelles terres et ont donné lieu à des investissements dans le travail de prospection comme la prospection sismique et le forage d'exploration.

Durant la dernière décennie, la résurgence des investissements dans la prospection et la mise en valeur pétrolière et gazière du Nord canadien a été l'expression visible de la souveraineté du Canada sur cette vaste région et un important stimulant de l'activité économique.

Faits saillants 2007

On a remarqué de l'activité dans les concessions pétrolières et gazières dans la partie centrale de la vallée du Mackenzie, le delta du Mackenzie et la mer de Beaufort. On compte l'octroi de sept nouveaux permis de prospection en 2007 à la suite des appels d'offres pour un total d'engagement pécuniaire de 613 millions $.

Parmi ces nouveaux permis de prospection, trois se situent dans la mer de Beaufort. Celui le plus au nord a été gagné par Imperial Oil Resources Ventures Limited and ExxonMobil Canada Properties Limited grâce à une offre record d'engagement à faire des travaux de

585 millions $. Ce permis couvre une vaste région non encore forée du plateau continental extérieur s'étendant en haute mer. Le deuxième permis de prospection, octroyé à Chevron, se situe dans l'ouest de la mer de Beaufort, près des découvertes actuelles à Adlartok (1985, pétrole) et à Kingark (1987, gaz). Le troisième permis, octroyé à ConocoPhillips, au large de l'île Richards, s'étend vers le nord jusqu'à la zone visée par la licence de découverte importante d'Amauligak (une découverte majeure de pétrole et de gaz en 1983).

En réponse à l'appel de désignations pour la région centrale du Mackenzie, quatre nouveaux permis de prospection ont été octroyés pour un total de 15 millions $ liées aux travaux d'engagements. Deux de ces permis, obtenus par BG International Ltd., se situent dans le district Ka'sho-Got'ine du Sahtu, à l'ouest de Colville Hills, une zone pétrolière et gazière confirmée associée à quatre découvertes. Un permis a été octroyé à Husky dans le district de Tulita à quelque 90 kilomètres au sud du village de Tulita dans la plaine du Mackenzie. Ce nouveau permis borde des régions au nord qui ont connu des succès de prospection par la même entreprise. Le troisième permis, octroyé à MGM Energy, est centré à 50 kilomètres au nord de Norman Wells.

Dans la partie du Sud des Territoires du Nord-Ouest, les permis de prospection octroyés dans le milieu des années 1990 sont arrivés à échéance il y a plus de trois ans, par conséquent, la région n'a pas connu d'activité de prospection récemment.

Aucune demande de désignation n'a été reçue pour l'archipel Arctique du Nunavut. Bien que l'industrie soit au courant des perspectives de découverte importante de l'archipel Arctique et de son excellent potentiel de prospection, ce résultat laisse croire que les entreprises retardent leur engagement dans cette région envers de nouvelles prospections pour le moment.

Pour ce qui est des nouvelles concernant les entreprises, on remarque la création de MGM Energy, tout d'abord à titre de filiale détenue à part entière par Paramount Resources Ltd., puis comme une entreprise distincte. MGM est devenue la titulaire des droits de prospection d'une vaste étendue de terres dans le delta du Mackenzie, de Colville Lake et de certains autres titres. Détenus tout d'abord par Paramount avant d'être cédés à la nouvelle entreprise, ces titres comprennent un accord d'affermage pour EL394 et EL427 dans le delta du Mackenzie, exploités précédemment par Chevron. Plus tard dans l'année, MGM a regroupé ses parcelles de terre dans le delta du Mackenzie en achetant les titres d'Encana, y compris la découverte gazière de 2006 à Umiak.

Une seule mise en valeur majeure est proposée actuellement dans le Nord, le projet gazier Mackenzie, qui comprend la mise en valeur de trois gisements initiaux dans le delta du Mackenzie, la construction d'installations de captage et de traitement et d'un gazoduc de 1200 kilomètres jusqu'en Alberta. La production serait extraite du delta du Mackenzie dans les champs gaziers de Taglu, de l'Imperial Oil; de Parson Lake, de ConocoPhillips; et de Niglintgak, de Shell Canada. Ces champs sont détenus à l'heure actuelle par des licences de découvertes importantes. Des audiences publiques relatives aux installations devant l'Office national de l'énergie, et à l'évaluation environnementale, devant la Commission d'examen conjointe, ont eues lieu dans l'année.

Le nombre de puits d'exploration a chuté par rapport à l'année précédente, et le forage s'est limité au delta du Mackenzie. Le stimulant principal dans cette région a été l'entrée de MGM Energy dans le delta du Mackenzie avec un plan de programme de forage de prospection réparti sur plusieurs années sur les terres visées par ses nouveaux permis de prospection. Le forage dans la partie centrale de la vallée du Mackenzie devrait reprendre l'an prochain à la suite des activités de prospection sismique d'envergure menées en 2007. Dans la partie du Sud des Territoires du Nord-Ouest, les activités se sont concentrées sur le développement des activités actuelles de production, principalement aux collines Cameron.

Des indications prometteuses fournies par les forages d'exploration effectués en 2005 et 2006 ont été confirmées pendant l'année lorsque l'Office national de l'énergie a déclaré quatre nouvelles découvertes importantes. Parmi celles-ci, deux découvertes, à Olivier et à Umiak, situées dans le delta du Mackenzie, ajoutent des ressources potentielles à courte distance des activités proposées du Projet gazier Mackenzie. MGM Energy a annoncé que la découverte à Umiak recèle approximativement 444 milliards de pieds cubes de gaz (12,6 x 10^9 m^3) (Communiqué de presse de MGM Energy Corp, 10 décembre 2007.) La troisième déclaration de découverte importante se trouve à Devon Paktoa C-60, où l'on a foré dans les eaux peu profondes de la mer de Beaufort. Des porte-parole de l'entreprise ont indiqué que cette découverte renferme 240 millions de barils de pétrole (3,8 x 10^7 m^3), mais que l'entreprise n'envisage pas sa mise en valeur dans un avenir rapproché. Dans la partie centrale de la vallée du Mackenzie, l'Office national de l'énergie a déclaré une découverte importante pour le puits Stewart Creek D-57 d'Husky et autres. Cet emplacement est à l'ouest du fleuve Mackenzie et à quelque 50 kilomètres au sud de Tulita. Cette découverte est d'un intérêt particulier, puisqu'elle couvre à la fois des terres de la Couronne et des terres privées autochtones.

La production générale de gaz naturel est demeurée à des niveaux similaires à 2006, même si la décision de Paramount de cesser la production de ses trois gisements du bassin de Liard a réduit la production de gaz, les collines Cameron demeure la principale source de production de gisements dans la partie Sud des Territoires du Nord-Ouest (une production limitée était toujours en cours dans le champ Paramount's West Liard à la fin de l'année). L'entreprise a cité le faible prix du gaz naturel, le peu de nouvelles découvertes de gaz naturel et le manque d'ouverture de nouvelles terres à la prospection comme les raisons principales de sa décision. Par conséquent, à la fin de l'année, seuls quatres gisements étaient encore en production dans les Territoires du Nord-Ouest, et aucun au Nunavut ou au large des îles arctiques. En plus du champ pétrolier et gazier aux collines Cameron juste au nord du 60e parallèle, le gisement pétrolier de Norman Wells dans la partie centrale du Mackenzie a continué à produire avec régularité et à alimenter le gazoduc Enbridge; le gisement à Ikhil dans le delta du Mackenzie a fourni un approvisionnement sûr de gaz naturel à la ville d'Inuvik.

Ressources pétrolières et gazières

En 2002, une étude exhaustive par Drummond Consulting pour le compte d'Affaires indiennes et du Nord Canada a évalué qu'il reste dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut et au large des côtes arctiques 33 pour cent des ressources restantes et récupérables en gaz naturel classique et 25 pour cent des ressources de pétrole brut léger classique.

Les ressources potentielles de gaz naturel sont sommairement divisées entre les Territoires du Nord-Ouest [2,3 x 10^{12} m^3 (82 billions de pieds cubes)] et le Nunavut [2,0 x 10^{12} m^3 (71 billions de pieds cubes)]. Ces chiffres comprennent la portion marine au large des Territoires du Nord-Ouest. Les Territoires du Nord-Ouest ont un potentiel ultime de pétrole brut évalué à 0,9 x 10^9 m^3 (5,7 milliards de barils) tandis que le Nunavut a un potentiel de 0,43 x 10^9 m^3 (2,7 milliards de barils). On devrait noter que les évaluations de potentiel sont fondées sur des prospections très éparses et que les données de production sont incertaines par leur nature. Cet énoncé est vrai pour la plupart des gisements pétroliers du Nord canadien.

Parmi ces ressources potentielles, la plus accessible est située entre la frontière avec les provinces au 60e parallèle nord et la mer de Beaufort, dans un vaste corridor qui longe les Rocheuses canadiennes et le Bouclier canadien et qui comprend aussi les confins nordiques du bassin sédimentaire de l'Ouest canadien. L'Arctique de l'Ouest comprend une grande proportion des Territoires du Nord-Ouest et le marin arctique adjacent. On estime que cette zone recèle près de la moitié du pétrole récupérable du Nord canadien, principalement dans le bassin du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort.

La production limitée des Territoires du Nord-Ouest est exportée par les systèmes de gazoduc de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. En revanche, la production de gaz extraite d'un petit gisement dans le delta du Mackenzie est consommée localement et le gaz produit à partir de pétrole à Norman Wells est utilisé pour l'exploitation du champ. La production de pétrole provient à 96 pour cent du gisement pétrolier de Norman Wells dans la vallée centrale du Mackenzie.

Dans le bassin de la mer de Beaufort et du delta du Mackenzie, le Projet gazier Mackenzie propose la mise en valeur des gisements majeurs de Taglu et de Parsons Lake, et celui de Niglintgak. Les promoteurs du Projet gazier Mackenzie évaluent les ressources combinées de ces gisements à 161 x 10^9 m^3 (5,7 billions de pieds cubes) (Imperial Oil Ventures Limited, 2004; *Application to the National Energy Board for Approval of the Mackenzie Valley Pipeline; Volume II Economics, Tolls and Tarifs; Gas Supply Study, section 4.1.)*

Plus de 50 autres découvertes dans ce bassin ont un potentiel de mise en valeur, y compris Amauligak, une découverte majeure de gaz et de pétrole au large des côtes et une nouvelle découverte importante déclarée en 2007 pour le puits Devon Paktoa C-60 dans les eaux peu profondes de la mer de Beaufort, qui contiendrait, selon les rapports, 240 millions de barils de pétrole (3,8 x 10^7 m^3). D'autres découvertes récentes de gaz ont eu lieu dans les terres du delta du Mackenzie, ajoutant ainsi des ressources importantes à l'inventaire actuel des ressources gazières du bassin. De nombreux autres gisements attendent d'être découverts. D'autres mises en valeur, suscitées par le Projet gazier Mackenzie, sont les ressources gazières dans la vallée centrale du Mackenzie, qui

pourraient alimenter le gazoduc de la vallée du Mackenzie par un court gazoduc latéral.

Les volumes de gaz découverts dans l'Extrême-Arctique du Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest sont comparables à ceux de la région de la mer de Beaufort et du delta du Mackenzie. Le bassin le plus prometteur est celui du Sverdrup dans l'archipel Arctique, où les découvertes antérieures comprennent des gisements gaziers importants du Drake Point et d'Hecla, dont les ressources combinées sont évaluées à 257 x 10^9 m^3 (9,1 billions de pieds cubes). Cette vaste région de géologie variée présente également des perspectives de découvertes importantes et du potentiel inexploré de prospection pétrolière.

La mise en valeur d'hydrocarbures non classiques dans le Nord pourrait également présenter de l'intérêt. Ces ressources comprennent le gaz tiré du charbon, de schistes, et d'importantes accumulations d'hydrates de méthane sous le delta du Mackenzie.

Tableau 1: Bilan des ressources découvertes

Région	Pétrole brut 10^6 m³	Millions de barils	Gaz naturel 10^9 m³	Billions de pieds cubes
Territoires du Nord-Ouest et zone extracôtière incluant la mer de Beaufort	235,5	(1 597,0)	345,6	(12,2)
Nunavut zone extracôtière	51,4	(324,0)	543,9	(19,2)
Total	304,9	(1 921,0)	889,5	(31,4)

Compilation et intégration de plusieurs sources publiées. Les ressources réelles sur le terrain peuvent avoir été sous-estimées ou surestimées.

Les sommes peuvent différer dû à l'arrondissement.

Les montants ont été réduits dû à une estimation du Yukon et peuvent inclure les ressources du Yukon dans le bassin du delta du Mackenzie / mer de Beaufort.

Disponible en anglais:
Drummond, K.J. 2005, updated to December 31, 2007: Canada's Discovered Oil and Gas Resources North of 60, www.drummondconsulting.com/Canada60North07.pdf

Tableau 2: Prix des produits de base

	décembre 2006	décembre 2007	moyenne 2007
Pétrole - $CAN/m³ (prix moyen à Edmonton)	431,63	566,23	484,87
Gaz - $CAN/GJ (prix moyen AECO marché intérieur)	7,55	6,28	6,27

Sources: Ressources naturelles Canada

GESTION DU PÉTROLE ET DU GAZ

Attribution des droits

Le ministère fournit annuellement à l'industrie l'occasion d'obtenir des droits de prospection dans les Territoires du Nord-Ouest, au Nunavut et au large des côtes dans le Nord canadien. Ces droits de prospection sont délivrés conformément à la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*.

Chaque appel d'offres est précédé d'une demande de désignations. Cette dernière permet à l'industrie de préciser les lots de terres d'intérêt qui feront l'objet d'un appel d'offres subséquent. Cet appel demeurera en vigueur pour la durée obligatoire minimale de 120 jours. Les droits de prospection sur les terres de la Couronne sont attribués à la suite d'une invitation ouverte à soumissionner. Ces droits sont d'une durée maximale de neuf années. On utilise un seul critère d'évaluation des soumissions pour déterminer le soumissionnaire retenu. Ce critère est actuellement la valeur monétaire des travaux proposés pour la première période du projet visé par le permis; cette période étant d'une durée de quatre ou cinq années. Le projet doit prévoir le forage d'un puits au cours de la première période du permis.

Conformément aux dispositions des ententes sur le règlement des revendications territoriales, le ministère consulte et recherche l'appui des collectivités et des organismes autochtones au sujet des conditions d'attribution des droits et d'autres questions connexes, et ce, avant l'attribution des droits. Le ministère s'emploie également à établir des mesures qui répondront aux besoins des secteurs non touchés par le règlement de revendications territoriales, principalement dans le sud des Territoires du Nord-Ouest, et qui leur offriront des possibilités de développement économique.

Deux demandes de désignations se sont terminées en novembre 2006 et janvier 2007 respectivement. Trois parcelles ont été nommées dans la région du delta du Mackenzie / la mer de Beaufort et quatre parcelles ont été nommées dans la partie centrale de la vallée du Mackenzie. Même si une demande de désignations a été lancée pour l'archipel arctique de Nunavut, aucune demande n'a été reçue.

Toutes les parcelles désignées ont fait l'objet d'appels d'offres. Quatre nouveaux permis de prospection (EL442 et EL445) ont été émis suite à l'appel d'offres dans la partie centrale de la vallée du Mackenzie qui s'est terminé le 8 mai 2007. Ces permis couvrent 310 324 hectares et totalisent 15 348 888 $ de dépenses d'engagement. Trois nouveaux permis de prospection (EL446 à EL448) ont été émis suite à l'appel d'offres dans la région du delta du Mackenzie / la mer de Beaufort et qui s'est terminé le 17 juillet 2007. Ces permis couvrent 417 217 hectares et totalisent 598 094 231 $ de dépenses d'engagement.

En décembre 2007, trois demandes de désignations dans la partie centrale de la vallée du Mackenzie et dans la région du delta du Mackenzie / la mer de Beaufort a été lancée qui se terminait le 30 janvier 2008 et une demande de désignations a été lancée dans l'archipel arctique de Nunavut qui se terminait le 6 février 2008. Une parcelle a été identifiées dans la partie centrale de la vallée du Mackenzie et cinq parcelles dans la région du delta du Mackenzie / la mer de Beaufort font l'objet d'un appel d'offres qui a été lancé en février 2008.

Attribution des intérêts en 2007

En 2007, sept nouveaux permis de prospection ont été émis suite aux appels d'offres dont quatre dans la partie centrale de la vallée du Mackenzie soit les permis EL442 à MGM Energy Corp. ; EL443 à Husky Oil Operations Limited et International Frontier Resources Corporation ; EL444 à BG International Limited ; EL445 à BG International Limited et International Frontier Resources Corporation. Pour la région du delta du Mackenzie / la mer de Beaufort trois nouveaux permis de prospection ont été émis soit les permis EL446 à Imperial Oil Resources Ventures Limited et ExxonMobil Canada Properties Limited ; EL447 à ConocoPhillips Canada Resources Corp. et EL448 à Chevron Canada Limited.

Au cours de l'année 2007, six attestations de découverte importante ont été émis dont la SDL126 à ConocoPhillips Canada Resources Corp. ; SDL127 à Anadarko Canada Corporation, Canadian Forest Oil Ltd. et Paramount Resources ; SDL128 et SDL129 à Anadarko Canada Corporation et Paramount Resources Ltd. ; SDL130 à Devon ARL Corporation ; et SDL131 à ConocoPhillips Canada Resources Corp. et MGM Energy Corp. Aucun permis de production n'a été émis en 2007.

Durant l'année 2007, cinq permis de prospection ont terminés, une par expiration et trois par abandon. Une licence a été abandonnée partiellement.

Les déclarations des découvertes importantes et exploitables, et les soumissions de plan de mise en valeur

L'Office national de l'énergie a émis quatre déclarations de découverte importante en 2007 : l'une auprès de Chevron Canada Limited pour le puits Chevron et al Oliver H-01 dans le delta du Mackenzie et dans cette même région auprès de Encana Corporation pour le puits Encana et al Umiak N-16. L'une auprès de Devon Canada Corporation pour le puits Devon Paktoa C-60 dans la mer de Beaufort et l'une auprès de Husky Oil Operations Ltd. pour le puits Husky et al Stewart Creek D-57 dans la partie centrale de la vallée du Mackenzie.

Au cours de l'année civile 2007, l'office a également reçu une demande de déclaration de découverte importante, soit pour le puits Ellice I-48 dans le delta du Mackenzie qui a par la suite obtenu la déclaration au début de l'année 2008.

Aucune déclaration de découverte exploitable et aucun plan de mise en valeur n'a été reçue ou approuvée au cours de l'année 2007.

Tableau 3 : Permis de prospection délivrés par suite d'appels d'offres depuis 1996

Région	Nombre de permis	Date d'émission	Durée des permis en années (périodes)
Sud des T.N.-O. (Fort Liard)	6	avril 1996	7 (4+3)
Partie centrale de la vallée du Mackenzie	7	mai 1997	8 (4+4)
	6	août 2000	8 (4+4)
	5	sept. 2001	8 (4+4)
	1	mai 2003	8 (4+4)
	4	juin 2004	8 (4+4)
	6	mai 2005	8 (4+4)
	6	mai 2006	8 (4+4)
	4	mai 2007	8 (4+4)
Delta du Mackenzie / mer de Beaufort	2	jan. 1997	9 (5+4)
	4	sept. 1999	9 (5+4)
	6	août 2000	9 (5+4)
	2	mai 2002	9 (5+4)
	1	juin 2004	9 (5+4)
	2	mai 2006	9 (5+4)
	1	sept. 2007	9 (5+4)
	1	oct. 2007	9 (5+4)
	1	déc. 2007	9 (5+4)

Tableau 4: Disposition des terres (en hectares) en date du 31 décembre 2007

Région	Permis de prospection	Permis de production	Permis de découverte importante	Total
Archipel arctique	0	1 224	332 882	334 106
Zone extracôtière arctique orientale	0	0	11 184	873 684[1*]
Baie d'Hudson [4*]	0	0	0	126 376 [2*]
Mer de Beaufort	1 226 636		196 576	1 423 212
Delta du Mackenzie	246 015	2 506	109 937	358 458
Vallée du Mackenzie	1 929 092	32 842	113 915	2 104 641[3*]

* Anciens permis et/ou concessions

1 Inclut 862 500 hectares en zone à accès restreint/en vertu d'anciens droits

2 Inclut 126 376 hectares en zone à accès restreint/en vertu d'anciens droits

3 Inclut 28 149 hectares en vertu d'anciens droits

4 Permis sous la juridiction du Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Tableau 5: Dispositions des terres (par type de permis) en date du 31 décembre 2007

Région	Permis de prospection	Permis de production	Permis de découverte importante	Anciens droits [1]
Archipel arctique	0	1	20	0
Zone extracôtière arctique orientale	0	0	1	30
Baie d'Hudson	0	0	0	8 [2]
Mer de Beaufort	8	0	34	0
Delta du Mackenzie	3	1 [3]	34	0
Vallée du Mackenzie	24	21	36	17

[1] Permis et/ou concessions (émis suite au régime législatif antérieur)
[2] Permis sous la juridiction du Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
[3] Sur les terres Inuvialuit

Administration des intérêts

Permis de prospection

À la fin de l'année 2007, il y avait 35 permis de prospection actifs. Chaque permis de prospection émis à la suite d'un appel d'offres requiert que le détenteur de l'intérêt soumette 25 p. 100 des dépenses liées aux travaux en dépôt. Le dépôt requis pour les travaux de la première période et les loyers de la deuxième période sont remboursables dès l'achèvement et l'approbation des travaux entrepris dans le cadre du permis. Si les dépenses de la première période ne rencontrent pas les dépenses liées aux travaux, le solde du dépôt sera confisqué. Les loyers sont exigés en totalité au début de chaque année de la deuxième période. Tout solde de loyer restant à la fin de la deuxième période sera confisqué.

L'administration des dépôts inclut l'approbation des dépenses permises qui sont présentées lorsque les travaux de prospection sont terminés. L'administration des dépôts se poursuit tout au long de l'année lors de la réception des nouveaux dépôts pour les loyers de la deuxième période et/ou lorsque des modifications sont apportées à ceux qui font déjà partie du système.

Tableau 6: Permis de prospection (page 1 de 2)

Permis	Superficie (en ha)	Titulaire [1]	Émission (a.m.j)	Puits doit être foré avant le (a.m.j)		Expiration (a.m.j)	Dépenses Prévues dans la soumission ($)
Mer de Beaufort et delta du Mackenzie							
EL317 [2]	175 810	Talisman Energy Inc.	1986.10.05	n/a			n/a
EL329 [2]	349 981	BP Canada Energy Resources	1987.09.05	n/a			n/a
EL394	73 155	Chevron Canada Limited	1999.09.18	2004.09.17	✓	2008.09.17	42 375 000,00
EL419[3]	46 507	Petro-Canada	2002.04.18	2004.09.17	✓	2008.09.17	105 293 760,00
EL420[3]	338 469	Devon ARL Corporation	2002.08.15	2005.08.14	✓	2009.08.14	224 069 655,56
EL427-404[3] Area "A"	73 608	Chevron Canada Limited	2004.09.20	2005.08.14	✓	2009.08.14	151 758 288,00
EL427-417[3] Area "B"	18 912	Chevron Canada Limited	2004.09.20	2007.05.13	✓	2011.05.13	
EL427-422[3] Area "C"	56 057	Chevron Canada Limited	2004.09.20	2009.06.07	✓	2013.06.07	
EL434	56 605	MGM Energy Corp.	2006.05.03	2011.05.02		2015.05.02	40 169 000,00
EL435	99 942	Shell Canada Limited	2006.05.03	2011.05.02		2015.05.02	11 552 331,50
EL446	205 321	Imperial Oil Resources Ventures Limited	2007.10.01	2012.09.30		2016.09.30	585 000 000,00
EL447	103 711	ConocoPhillips Canada Resources Corp.	2007.09.01	2012.08.31		2016.08.31	12 084 130,92
EL448	108 185	Chevron Canada Limited	2007.12.31	2012.12.30		2016.12.30	1 010 100,04
Partie continentale du centre de la vallée du Mackenzie							
EL397	134 964	Husky Oil Operations Limited	2000.08.01	2004.07.31	✓	2008.07.31	16 580 000,00
EL399	120 496	MGM Energy Corp.	2000.08.01	2004.07.31	✓	2008.07.31	8 400 000,00
EL413	80 464	Kodiak Energy Inc.	2001.09.18	2005.09.17	✓	2009.09.17	2 000 000,00
EL414	84 880	Apache Canada Ltd.	2001.09.18	2005.09.17	✓	2009.09.17	10 750 000,00
EL423	90 632	Husky Oil Operations Limited	2004.06.08	2008.06.07		2012.06.07	24 800 000,00

Tableau 6: Permis de prospection (page 2 de 2)

Permis	Superficie (en ha)	Titulaire [1]	Émission (a.m.j)	Puits doit être foré avant le (a.m.j)		Expiration (a.m.j)	Dépenses Prévues dans la soumission ($)
EL424	80 608	MGM Energy Corp.	2004.06.08	2008.06.07		2012.06.07	8 100 000,00
EL425	27 230	Petro-Canada	2004.06.08	2010.06.07		2013.06.07	22 000 000,00
EL426	36 728	MGM Energy Corp.	2004.06.08	2008.06.07		2012.06.07	8 100 000,00
EL428	81 008	Apache Canada Ltd.	2005.05.18	2009.05.17		2013.05.17	3 200 000,00
EL429	82 880	BG International Limited	2005.05.18	2009.05.17		2013.05.17	12 500 000,00
EL430	51 637	MGM Energy Corp.	2005.05.18	2009.05.17		2013.05.17	3 510 000,00
EL431	78 516	Petro-Canada	2005.05.18	2009.05.17		2014.05.17	2 787 792,16
EL432	64 048	BG International Limited	2005.05.18	2009.05.17		2013.05.17	4 000 000,00
EL433	88 004	Petro-Canada	2005.05.18	2009.05.17		2013.05.17	32 128 044,96
EL436	84 353	Talisman Energy Inc.	2006.05.10	2010.05.09		2014.05.09	12 150 000,00
EL437	85 993	Talisman Energy Inc.	2006.05.10	2010.05.09		2014.05.09	32 775 000,00
EL438	87 183	Talisman Energy Inc.	2006.05.10	2010.05.09		2014.05.09	3 850 000,00
EL439	82 820	Talisman Energy Inc.	2006.05.10	2010.05.09		2014.05.09	5 125 000,00
EL440	87 872	MGM Energy Corp.	2006.05.10	2010.05.09		2014.05.09	6 300 000,00
EL441	88 452	Husky Oil Operations Limited	2006.05.10	2010.05.09		2014.05.09	10 500 000,00
EL442	63 312	MGM Energy Corp.	2007.05.10	2011.05.09		2015.05.09	8 260 000,00
EL443	91 116	Husky Oil Operations Limited	2007.05.10	2011.05.09		2015.05.09	4 888 888,00
EL444	74 604	BG International Limited	2007.05.10	2011.05.09		2015.05.09	1 100 000,00
EL445	81 292	BG International Limited	2007.05.10	2011.05.09		2015.05.09	1 100 000,00

[1] Les titulaires sont à jour au moment de la rédaction du présent rapport, soient en décembre 2007.

[2] Frappé par une ordonnance d'interdiction de poursuivre les travaux.

[3] La fusion des permis de prospection en conformité avec le paragraphe 25(3) de *la Loi fédérale sur les hydrocarbures*. Notons que, selon les modalités de la fusion, un seul puits peut ne pas être suffisant pour toutes les terres en cause.

[4] Exigence en ce qui a trait au puits satisfaite à la fin de l'année. Le forage d'un puits d'exploration ou de délimitation avant la fin de la période 1 de la durée de validité est une condition préalable à l'obtention de la tenure pour la période 2.

Administration des dépôts de garantie gérés en date du 31 décembre 2007

Les dépôts de garantie de la première et de la deuxième période sont retenus pour fin de remboursement.

Première période = 270 850 871 $ (remboursement de 1 $ pour chaque 4 $ dépensés)
Deuxième période = 3 398 355 $ (remboursement de 1 $ pour chaque 1 $ dépensé)

Tableau 7: Les recettes ($)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Loyers	2 621	978	61 111	66 500	62 500	62 749
Frais de délivrance et d'enregistrement	17 800	5 471	8 600	13 500	19 891	26 998
Renonciation sur les travaux *	2 392 150	954 812	16 933 374	26 228 000	0	1 290 404
Total	2 412 571	961 261	17 003 085	26 308 000	82 391	1 380 151

* Les recettes tirées sur les travaux de renonciation sont celles reçues durant l'année civile et peuvent être les dépôts au cours de la première et de la deuxième période d'un permis de prospection

Retombées économiques

Selon l'article 21 de la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*, aucune activité de mise en valeur ne peut-être entreprise sur des terres domaniales, c'est-à-dire les Territoires du Nord-Ouest, le Nunavut et les régions marines non visées par un accord, avant qu'un plan de retombées économiques soit soumis au ministre.

Dans son plan de retombées économiques, une entreprise expliquera les principes, stratégies et procédures qu'elle entend adopter pour faire en sorte que les Canadiens qualifiés, notamment les entreprises canadiennes, aient des chances égales de rivaliser pour des emplois et des marchés dans le secteur de l'exploration et de la mise en valeur des ressources. Le ministère oblige les entreprises à soumettre un rapport sur les résultats de la mise en œuvre de leur plan de retombées économiques. Depuis longtemps, le ministère incite les entreprises à privilégier des marchés concurrentiels avec des entreprises et particuliers autochtones et résidants du Nord à l'échelle locale et régionale.

Cette année, l'activité d'exploration et de mise en valeur des ressources sur les terres domaniales dans la vallée du Mackenzie a fourni des possibilités de formation et d'emploi et des débouchés aux collectivités nordiques. Dans la partie sud de la vallée du Mackenzie, la production pétrolière et gazière dans la région des collines Cameron en plus de la production gazière dans la région de Fort Liard ont engendré des retombées économiques durables à l'échelle locale et régionale. Dans la région du delta du Mackenzie et dans les zones marines du Nord, la reprise de l'activité suivant un hiatus

prolongée a engendré une série de retombées, et la poursuite de cette activité sur les terres domaniales laisse entrevoir d'autres possibilités. La recherche sur l'hydrate de gaz, un nouveau volet de l'activité d'exploration dans le Nord, a également permis d'offrir des possibilités de formation, d'emploi et d'affaires aux collectivités du Nord.

La Direction générale du pétrole et du gaz du Nord collabore étroitement avec la Division de l'exploitation pétrolière au bureau régional des Territoires du Nord-Ouest d'Affaires indiennes et du Nord Canada, à Yellowknife. Cette division administre les plans de retombées économique relatifs à l'activité d'exploration dans cette région.

Considérations environnementales

Dans le cadre du processus annuel menant aux demandes de désignation, nous informons les groupes autochtones du Nord de notre intention d'ouvrir des terres, comme l'exigent les ententes sur les revendications territoriales globales, et nous leur fournissions l'occasion de cerner les zones environnementales sensibles, ainsi que les zones d'intérêt spécial pour des raisons culturelles ou spirituelles. Il est aussi possible de discuter des autres préoccupations concernant la mise en valeur du gaz et du pétrole.

AINC travaille tout au long de l'année avec les groupes responsables de l'élaboration de la stratégie des zones protégées, des zones marines protégées, des refuges d'oiseaux migrateurs et des plans d'aménagement du territoire, comme les ébauches de plan d'aménagement des territoires du Sahtu et du Dehcho, en vue d'établir une approche équilibrée dans la gestion des ressources. AINC fournit aussi aux gouvernements territoriaux et aux autres ministères fédéraux l'occasion de donner leur apport.

Les considérations environnementales jouent un rôle important dans notre processus d'octroi des droits de même que dans la délivrance de permis d'aménagement du territoire, de permis d'utilisation des eaux et de toutes les autorisations de travaux.

Les régions ouvertes aux désignations, les appels de désignation et les conditions associées aux demandes et aux appels de désignation reflètent les conseils reçus au moyen de ce mécanisme de mobilisation.

Fonds pour l'étude de l'environnement

En vertu de la *Loi canadienne sur les hydrocarbures*, le Fonds pour l'étude de l'environnement (FEE) finance des études environnementales et sociales associées à la prospection et à la mise en valeur des ressources pétrolières et gazières sur les terres domaniales. En réponse à la reprise des activités pétrolières et gazières dans le Nord, le conseil de gestion du FEE a financé son programme d'études nordiques en 2007 par l'entremise de cotisations acceptées par les représentants de l'industrie et approuvées par la suite par le Ministre. Le conseil de gestion du FEE a approuvé un budget pour le Nord de 487 400 $.

Deux rapports finaux sur des projets de recherches dans le Nord ont été publiés : rapport 161 « *Review of the Ikhil Gas Development and Pipeline Regulatory and*

Environmental Process: Lessons Learned », rédigé par KAVIK-AXYS Inc.; et le rapport 162 « *Assessing the Potential Effects of Nearshore Hydrocarbon Exploration on Ringed Seals in the Beaufort Sea Region 2003-2006* », par Lois Harwood, Thomas G. Smith et Humfrey Melling.

On a parachevé les travaux sur un projet de compiler un inventaire des puisards dans la région désignée des Inuvialuit afin d'établir une base de données qui sera accessible publiquement par l'entremise d'Affaires indiennes et du Nord Canada. D'autres projets de 2007 ont également compris : un atelier pour donner des commentaires sur le document sur les connaissances traditionnelles pour les évaluations environnementales, une ébauche initiale des exigences de recherche en biophysique (lacunes dans les données) dans le cadre de la mise en valeur des hydrocarbures de la mer de Beaufort et une étude sur les effets cumulatifs dans le Nord.

ACTIVITÉS D'EXPLORATION DANS LE NORD

Activités dans le Nord

Seuls trois nouveaux puits d'exploration ont été commencés en 2007 dans tout le delta du Mackenzie. Malgré l'absence d'activité de forage dans la vallée centrale du Mackenzie, les entreprises de prospection étaient actives avec des programmes sismiques. Le forage devrait reprendre au cours de la prochaine saison hivernale.

Dans la partie Sud des Territoires du Nord-Ouest, les forages de développement ont continué aux collines Cameron pour soutenir la production de gaz et de pétrole. Entre le 15 janvier et le 4 mars, six nouveaux puits ont été percés. En plus des nouveaux puits, on est réentré dans sept puits existants dans la partie du Sud des Territoires du Nord-Ouest pour différentes activités liées aux forages.

On a percé deux nouveaux puits dans le delta du Mackenzie à Kugpik I-25 et Unipkat M-45. Les deux puits se trouvent dans la partie EL394 acquis par MGM de Chevron. Plus tard dans l'année, un nouveau puits a été percé par battage au câble à Atik P-19 dans EL419. Il s'agissait du premier de trois puits d'un programme de forage prévus à l'hiver 2007-2008.

Dans le delta du Mackenzie également, on a effectué une rentrée dans deux puits d'essai, dans le cadre du projet Mallik, afin de poursuivre un programme de recherche scientifique et technique sur les hydrates de gaz naturel.

Les forages exécutés dans les Territoires du Nord-Ouest, y compris le forage de puits d'exploration et de développement, ont totalisé 13 616 m, soit un total qui n'est que légèrement inférieure à celle enregistrée en 2007. Aucun forage pétrolier ou gazier n'a été exécuté au Nunavut ou dans l'Est de l'Arctique. Le forage de nouveaux puits a coûté 46 M$ et les rentrées, 22 M$.

En 2007, 14 programmes géophysiques et géologiques ont été réalisés par l'industrie, dont cinq programmes de levés sismiques bidimensionnels ayant totalisé 6027 km sur le terrain. Le programme le plus important a été exécuté dans la mer de Beaufort, où la société GXT est retournée pour étendre la portée des

données sismiques recueillies l'an passé. La zone d'intérêt a été étendue à des eaux plus profondes et à celles situées au large de l'île Banks. Les sociétés Kodiak, Talisman et BG Canada ont réalisé leurs propres programmes de levés sismiques bidimensionnels dans le centre de la vallée du Mackenzie, dans les terres dont elles possèdent les permis d'exploration.
De plus, un levé aéromagnétique, un programme d'études géologiques sur le terrain, quatre levés gravimétriques et deux levés géochimiques ont été entrepris dans les Territoires du Nord-Ouest. Un des programmes comprenait un traitement de données sismiques existant avec aucune acquisition sur le terrain.

Tableau 8: Statistique sur le forage - 2007

WELL NAME	LAT	LONG	CLASS[1]	Total Depth (m)	Meters drilled in 2007	Begun	Rig Released	STATUS[2]	LICENCE[3]
Southern Territories									
PARA ET AL CAMERON L-40	60.1599	-117.6211	Dev	1453	1453	15-Jan-07	26-Jan-07	P&S	PL15
PARA ET AL CAMERON J-04	60.0587	-117.5133	Dev	1448.7	1448.7	26-Jan-07	16-Feb-07	P&S	PL13
PARA ET AL CAMERON L-29	60.1448	-117.5929	D	1515	1515	28-Jan-07	7-Feb-07	P&S	PL18
PARA ET AL CAMERON L-73	60.0440	-117.4984	Dev	1450	1450	10-Feb-07	1-Mar-07	P&S	PL04
PARA ET AL CAMERON A-03	60.0368	-117.5003	Dev	1589	1589	10-Feb-07	21-Feb-07	P&S	PL17
PARA ET AL CAMERON E-72	60.0237	-117.4975	Dev	1450	1450	24-Feb-07	4-Mar-07	P&S	PL20
Mackenzie Delta									
Chevron et al Kumak I-25	69.2451	-135.0846	E	2100	2100	7-Feb-07	7-Mar-07	P&S	EL394
Chevron et al Unipkat M-45	69.2488	-135.4558	E	1397	1397	14-Mar-07	22-Mar-07	P&A	EL394
MGM et al Atik P-19	69.9682	-135.5345	E	1803	589	23-Dec-07	26-Jan-07	P&S	EL419
Rentrées d'un puits									
PARA ET AL SOUTHEAST FORT LIARD N-01	60.01453	-123.2663	E	1940	1940	23-Jan-07	5-Feb-07	P&S	PL12
PARA ET AL CAMERON E-07	60.10553	-117.5271	Dev	1457	1457	24-Jan-07	5-Feb-07	P&S	PL14
PARA ET AL CAMERON 2F-73	60.0401	-117.4914	D	1562	1562	5-Feb-07	8-Feb-07	Pr	PL04
AURORA/JOGMEC/NRCAN MALLIK 2L-38	69.46131	-134.6584	Dev	1320	1320	15-Feb-07	10-Apr-07	P&S	SDL060
AURORA/JOGMEC/NRCAN MALLIK 3L-38	69.46064	-134.6616	O	1188	1188	15-Feb-07	17-Mar-07	P&S	SDL060
PARAMOUNT ET AL CAMERON A-05	60.06728	-117.5076	E	1514.6	1514.6	19-Feb-07	27-Feb-07	Pr	PL13
PARA ET AL CAMERON H-03	60.0399	-117.5021	Dev	1662	1662	24-Feb-07	26-Feb-07	P&S	PL17
PARA ET AL CAMERON C-74	60.05369	-117.4909	Dev	1626	1626	26-Feb-07	27-Feb-07	Pr	PL13
PARAMOUNT ET AL BOVIE C-76A	60.25411	-122.9895	E	3464	3464	1-Mar-07	31-Mar-07	P&S	SDL122

[1] Classe: E=puits de prospection; D=puits de délimitation; P=puits de développement
[2] État des travaux: P&S= Bouché et suspendu; P&A= Bouché et abandonné; PR=production
[3] Permis EL= permis de prospection; SDL= attestation de découverte importante; PL = Licence de Production, SA=terres Sahtu

Tableau 9: Acquisition de données sismiques

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Sismique - 2D (en Km)	1554.0	3251.0	2506.0	586.0	189.0	564.0	5483	6027.95
Sismique - 3D (en Km /carré)	307.0	7893.0	4060.0	194.0	804.0	635.0	1100	0

Diagramme 1: Puits forés

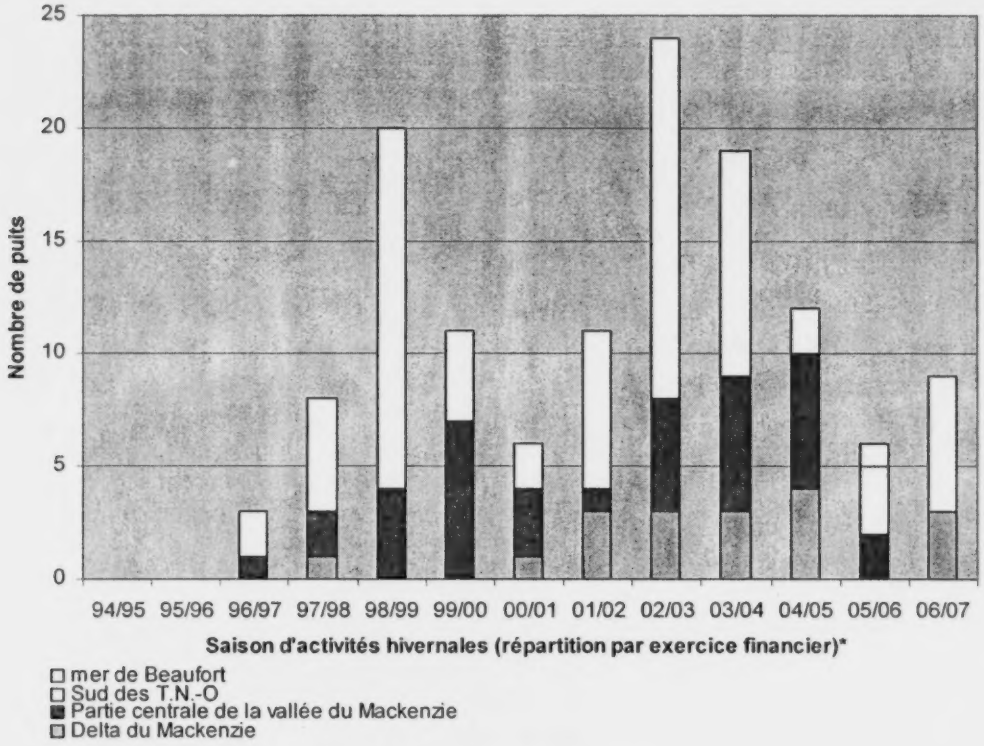

*Ne comprend pas les forages de développement effectués à Norman Wells

Diagramme 2: Acquisition de données sismiques

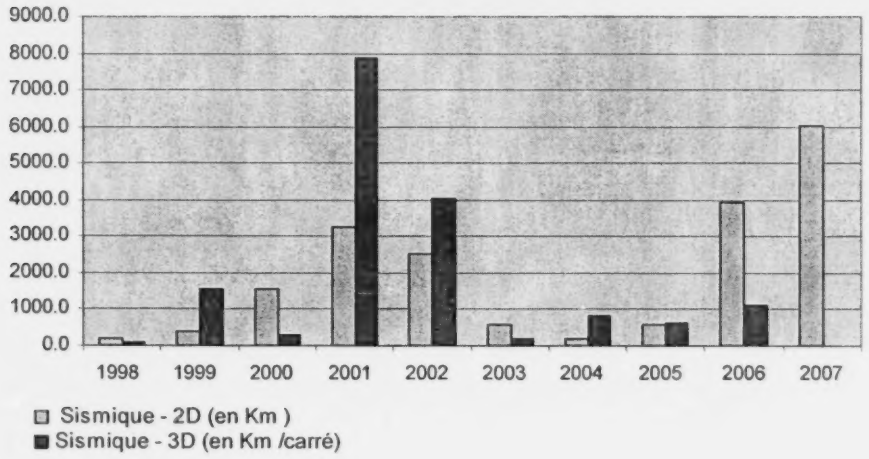

MISE EN VALEUR ET PRODUCTION

Pendant 2007, Paramount Resources Ltd. a annoncé qu'elle suspendait ses activités dans le bassin Liard. La production de deux gisements (Liard et Liard du Sud-Ouest) on été suspendu à la fin de l'année. L'entreprise a cité le faible prix du gaz naturel, le peu de nouvelles découvertes de gaz et le manque d'ouverture de nouvelles terres pour la prospection comme les raisons principales de son action. Le gisement de Liard de l'Ouest alimentant le gazoduc Liard connaissait un déclin prononcé de production depuis plusieurs années mais un seul puits produisait encore à la fin de l'année. Par conséquent, le seul autre gisement encore en production à la fin de l'année dans le Sud des Territoires du Nord-Ouest était aux collines Cameron, exploité également par Paramount.

Seuls deux autres gisements étaient en production dans les Territoires du Nord-Ouest : le grand gisement pétrolier de Norman Wells dans la partie centrale de la vallée du Mackenzie et le gisement gazier de Ikhil dans le delta du Mackenzie. Le premier marque le Norman Wells, commencement du gazoduc d'Enbridge qui se termine à Zama en Alberta, tandis que le gaz d'Ikhil est transporté par un gazoduc de 50 kilomètres vers Inuvik où il sert à produire de l'électricité et du chauffage. Aucun gisement du Nunavut ou en mer Arctique n'était en production.

La production totale de gaz naturel des Territoires du Nord-Ouest en 2006 était de $322,3 \times 10^6$ m³ (11,4 milliards de pieds cubes), près d'un tiers de ce total représente du gaz associé qui est utilisé pour des opérations à Norman Wells.

La production totale combinée de pétrole s'élève à $1017,6 \times 10^3$ m³ (6,41 millions de barils), qui reflète le déclin constant de 5 pour cent dans la production de Norman Wells et une production inférieure des collines Cameron.

Tableau 10: Production de pétrole et de gaz

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Production de pétrole (milliers de m³)						
Norman Wells (G001 - Imperial Oil)	1375,4	1254,6	1186,7	1042,6	1012,4	964,3
Collines Cameron (G010 - Paramount)	1,1	28,5	48,6	47,2	70,3	53,3
Total	**1376,5**	**1283,1**	**1235,3**	**1089,8**	**1082,7**	**1017,6**
Production de gaz (millions de m³)						
Norman Wells (G001 - Imperial Oil)	123,3	108,6	103,7	102,4	109,3	103,7
Pointed Mountain (G003 – Canadian Forest Oil)	Shut-in	Shut-in	Shut-in	Shut-in	Shut-in	Shut-in
Ikhil (G005 - AltaGas)	14,8	15,2	16,1	15,7	16,2*	17,9
Fort Liard (G-006 -"F-36" - Paramount)	38,8	16,5	11,2	50,7	29,9	52,6[1]
Fort Liard (G007 - "K-29" - Paramount)	834,1	680,3	465,4	203,3	59,1	49,1
Fort Liard (G008 - "P-66A" – CNRL)	Shut-in	9,8	Shut-in	Shut-in	Shut-in	Shut-in[2]
Sud-Est de Fort Liard (G009 - "N-01" - Paramount)	61,9	51,1	48,1	38,8	11,9	0[1]
Collines Cameron (G010 - Paramount)	124,1	104,1	92,8	91,3	93,5	99
Total	**1197**	**985,6**	**737,3**	**502,2**	**318,9**	**322,3**

* Les montants antérieurement rapportés ont été révisés pour refléter les modifications et les corrections

[1] Production suspendu de fin d'année

[2] Abandonné

Diagramme 3: Production du pétrole

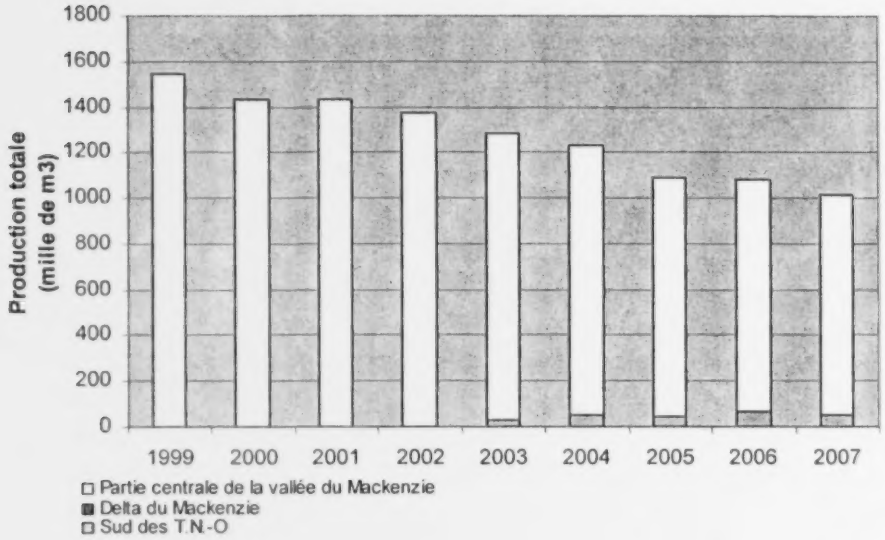

Diagramme 4: Production du gaz

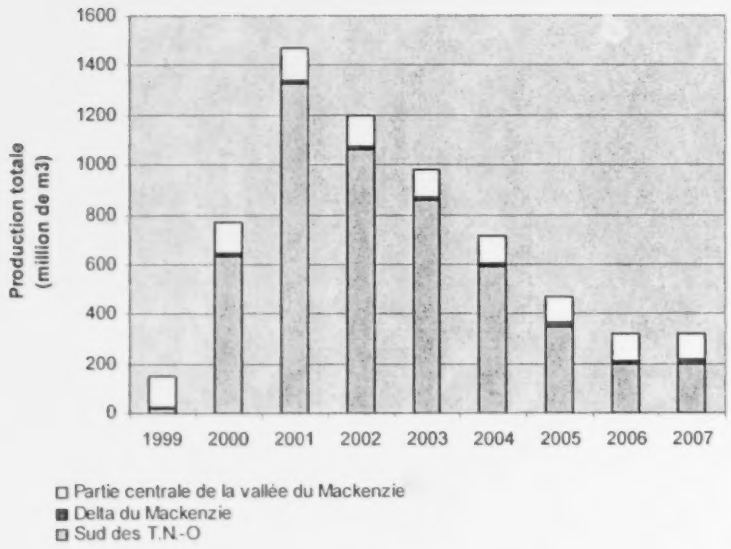

Diagramme 5: Champs gaziers et pétroliers ; partie sud des Territories du Nord-Ouest

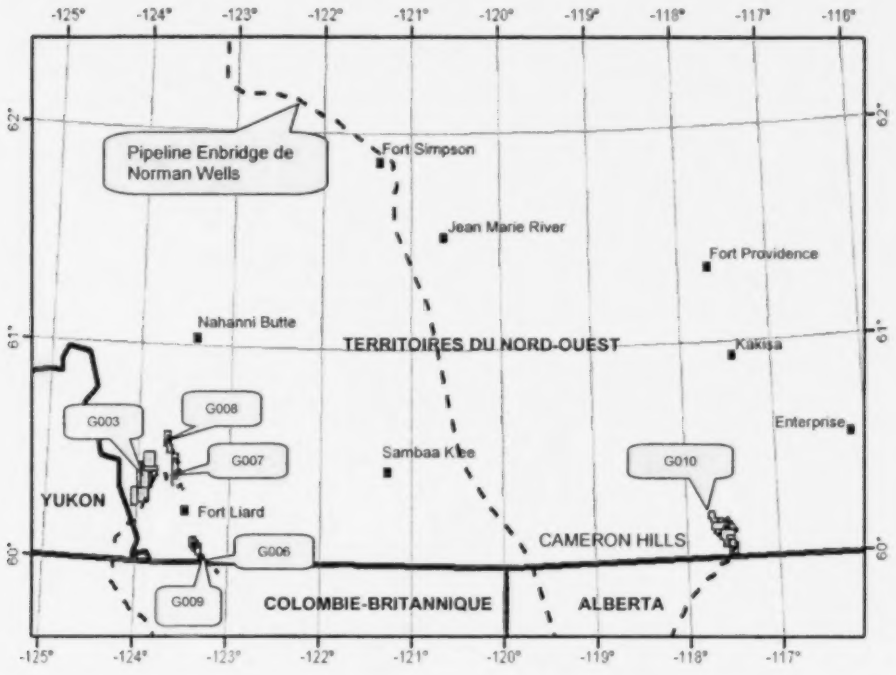

Code de gisement (Nouveau code)	Nom des champs (puits de découverte)	Permis
G003	Pointed Mountain *	PPL 01-09
G006 (6675)	Fort Liard ("F-36")	PL 07, PL08
G007 (6674)	Liard ("K-29")	PL09, PL11
G008	Liard ("P-66A")*	PL10
G009 (6678)	Southeast Fort Liard ("N-01")	PL12
G010 (3200)	Cameron Hills	PL03-05, PL13-18

* Abandonné

LES REDEVANCES

Les redevances perçues sur la production de pétrole et de gaz naturel dans le Nord au cours de l'année civile 2007 se sont chiffrées à 25 078 071 $.

La diminution de 18 p. cent par rapport à 2006 est attribuable au fait que le total de 2006 comprenait des montants d'ajustements apportés pour 2004 et 2005.

Tableau 11: Les recettes tirées des redevances ($)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Redevances *	21 754 854	24 509 774	20 560 265	16 051 861	30 477 442	25 078 071

*Les montants antérieurement rapportés ont été révisés pour refléter les modifications et les corrections

Vérifications et évaluations

Deux vérifications étaient en cours en 2007. L'une d'entre elles a été terminée et la deuxième devrait être achevée en 2008.

Administration des redevances

On a poursuivi le développement du nouveau système de gestion des redevances sur le Web; d'importants progrès ont été réalisés en la matière au cours de 2007. À la fin de l'année, le programme faisait l'objet d'essais d'acceptation par l'utilisateur. On prévoit en faire le lancement en 2008.

Examen de la réglementation

Un projet en cours vise à moderniser le *Règlement sur les redevances relatives aux hydrocarbures provenant des terres domaniales*. Il a pour objectifs de déterminer quelles parties du *Règlement* peuvent être modifiées pour mieux l'adapter au contexte de fonctionnement d'aujourd'hui, de renforcer la responsabilité et la certitude en matière de redevances, de rendre l'application du *Règlement* plus équitable et d'améliorer l'efficacité administrative du régime de redevances. Le 15 décembre 2007, les modifications proposées au *Règlement* ont été publiées dans la Gazette du Canada, Partie I, pour une période de commentaires de 30 jours. Un groupe d'intervenants a formulé des commentaires favorables aux modifications.

SOURCES DE RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELLES

La Direction générale du pétrole et du gaz du Nord

Veuillez d'abord consulter notre site Web à l'adresse http://www.ainc-inac.gc.ca/pétrole

Le ministère d'Affaires indiennes et du Nord Canada compte plusieurs sources d'information sur le pétrole et le gaz, l'environnement et l'utilisation des terres. Pour obtenir des renseignements précis, veuillez communiquer avec la source appropriée par téléphone dont la liste est donnée plus bas ou par écrit à l'adresse postale du ministère.

Adresse postale
Direction générale du pétrole et du gaz du Nord
Gestion des ressources pétrolières et gazières
Affaires indiennes et du Nord Canada
OTTAWA ON K1A 0H4

Par messager seulement
Direction générale du pétrole et du gaz du Nord
10e étage, 15/25 rue Eddy
GATINEAU QC K1A 0H4
Téléphone : (819) 997-0877
Télécopieur : (819) 953-5828

De l'information sur le régime de gestion des ressources, des demandes de nominations et de soumissions, et d'autres informations connexes : Gestionnaire, Régime foncier - téléphone : (819) 934-9392.

De l'information sur les procédures et les règlements concernant l'enregistrement, les permis de prospection, de production et reliés aux découvertes importantes, les transferts, et les notifications - Registraire - téléphone : (819) 953-8529.

De l'information sur les cartes reliées au pétrole et du gaz du Nord, et sur les données du système d'information géographique : Agent géomaticien (819) 953-8988.

De l'information sur l'histoire de l'exploration dans le Nord et sur les activités géologiques et géophysiques - Géologue pétrolier principal - téléphone : (819) 953-8722.

De l'information sur la politique des redevances et la présentation des redevances - Gestionnaire, Politique financière et Administration des redevances - téléphone : (819) 953-8790.

De l'information sur le plan des retombées économiques pour le Nunavut et le large des côtes dans le Nord est disponible auprès de la Direction générale du pétrole et du gaz du Nord - téléphone : (819) 953-2087.

De l'information sur le plan des retombées économiques associées aux nouveaux programmes d'exploration sur les terres dans les Territoires du Nord-Ouest est disponible auprès du bureau régional du ministère dans les Territoires du Nord-Ouest à l'adresse sous-mentionné

Division du développement du pétrole et des avantages
Bureau régional des Territoires du Nord-Ouest
Affaires indiennes et du Nord Canada
4915, 50e rue, Case postale 1500
YELLOWKNIFE NT X1A 2R3

Téléphone : (867) 669-2618 / Télécopieur : (867) 669-2409

Autres sources d'information

On peut obtenir aussi de l'information concernant les sujets suivants, aux bureaux de l'Office national de l'énergie, à l'adresse ci-dessous :

- Bureau du soutien de la réglementation : renseignements sur l'exploration, la mise en valeur, la production, le transport par pipeline et l'exportation;
- Bureau d'information sur les terres domaniales : cartes, information technique, rapports géologiques et géophysiques et rapports et dossiers sur l'histoire des puits.
- Direction générales de l'environnement : secrétariat du conseil de gestion du Fonds pour l'étude de l'environnement.

Office national de l'énergie
444 - 7e Avenue Sud-Ouest
CALGARY AB T2P 0X8
Téléphone : (403) 292-4800
Télécopieur : (403) 292-5503

La Commission géologique du Canada (Calgary) offre l'accès aux installations publiques de consultation et d'échantillonnage des carottes et des échantillons, ainsi qu'à l'information sur les puits forés au nord du 60e parallèle :

Institut de géologie sédimentaire et pétrolière
3303 - 33e Rue Nord-Ouest
CALGARY AB T2L 2A7
Téléphone : (403) 292-7000
Télécopieur : (403) 292-5377

Information sur les puits forés dans la baie de Baffin, région du détroit de Davis :

Iris A. Hardy
Conservateur, Collection Nationale d'échantillons géoscientifique marins
Commission géologique du Canada, Atlantique
Entreposage des carottes et laboratoire
Institut océanographique de Bedford
C.P. 1006
DARTMOUTH NS B2Y 4A2
Téléphone : (902) 426-6127
Télécopieur : (902) 426-4465
Courriel : ihardy@nrcan-rncan.gc.ca